

**Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de
la communication au public des phonogrammes du
commerce
S.P.R.E.**

Société civile

27, rue de Berri
75008 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À la collectivité des associés de la société civile S.P.R.E.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile Société pour la Perception de la Rémunération Equitable de la communication au public des phonogrammes du commerce S.P.R.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de transparence du conseil de gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société civile à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société civile.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 30 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 354 946	1 150 081	204 865	231 102
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	5 333		5 333	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	695 016	409 366	285 650	332 802
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	102 160		102 160	100 263
ACTIF IMMOBILISÉ	2 157 455	1 559 447	598 007	664 167
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	129 231		129 231	192 305
Créances				
Clients et comptes rattachés	10 286		10 286	3 814
Autres	76 421 647		76 421 647	85 280 881
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 094 523		17 094 523	25 876 139
Charges constatées d'avance	93 732		93 732	128 977
ACTIF CIRCULANT	93 749 419		93 749 419	111 482 116
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	95 906 873	1 559 447	94 347 426	112 146 282

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 800	800	800
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-50 572	-166 566
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	122 693	115 995
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	72 922	-49 772
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques	46 000	257 476
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	46 000	257 476
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 732	33 732
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 727 585	4 035 134
- Fiscales et sociales	9 321 680	10 230 565
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	82 145 508	97 639 147
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
EMPRUNTS ET DETTES	94 228 504	111 938 578
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	94 347 426	112 146 282

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			Au 31/12/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			90 909	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			240 874	199 986
Autres produits			9 885 335	12 683 554
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 217 118	12 883 540
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			288	
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			7 268 324	9 148 816
Impôts, taxes et versements assimilés			59 211	81 190
Salaires et traitements			2 010 093	2 270 221
Charges sociales			536 380	1 016 511
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			168 907	205 436
Autres charges			633	512
CHARGES D'EXPLOITATION			10 043 837	12 772 686
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			173 282	110 854
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 972	14 155
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 972	14 155
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			36	51
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			36	51
RÉSULTAT FINANCIER			1 936	14 104
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			175 218	124 958

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	10 555	11 942
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 555	11 942
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	63 079	20 905
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 079	20 905
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-52 524	-8 963
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	10 229 645	12 909 636
TOTAL DES CHARGES	10 106 952	12 793 641
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	122 693	115 995

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2020 est de 94 347 426 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 122 693 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié
- le règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 13 avril 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 560€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Contentieux

- La société **REGIEX PUBLICITE** avait initié en décembre 2015 une procédure contre la SPRE devant le Tribunal de grande instance de Paris visant à faire juger nulles les décisions réglementaires régissant la rémunération équitable et à se voir rembourser les sommes payées sur les dernières années. Cette même société avait également saisi le Conseil d'État d'une demande en annulation des décisions réglementaires. Le tribunal judiciaire de Paris a débouté la société Regiex de ses demandes par une décision du 16 janvier 2020 et a condamné celle-ci à payer à la SPRE et la somme de 4.517.460,53 €. Par ailleurs le conseil d'État par une décision du 14 octobre 2019 a rejeté le recours formé par REGIEX PUBLICITE. Cette société ayant réglé le montant des condamnations, la procédure a pris fin.
- Une décision du tribunal judiciaire de Lille a reconnu les **violation des droits sur la marque nominative et sur le logo de la SPRE**, le caractère dénigrant de propos tenus à l'encontre de celle-ci sur Internet et a condamné leur auteur à les retirer et l'a condamné à indemniser le préjudice causé.
- Les **procédures engagées par un certain nombre de redevables** visant à mettre à néant les décisions réglementaires et à ordonner la restitution de sommes payées, se sont poursuivies avec des décisions de fond toujours favorables à la SPRE et condamnant les demandeurs à payer la rémunération équitable arriérée. Dans certains cas, le juge a condamné les débiteurs pour procédure abusive. Certains ont préféré trouver des accords amiables avec la SPRE. Trois d'entre eux ont choisi de saisir à nouveau le Conseil d'Etat.

2.2. Crise sanitaire du COVID-19

La **crise sanitaire** a pesé sur l'activité de la société, dépendante à 70% de celle des Etablissements Recevant du Public (ERP), comme les discothèques et bars/restaurants à ambiance musicale/dansante s'acquittant de la rémunération équitable. Les fermetures totales ou partielles d'établissements ordonnées par les pouvoirs publics ainsi que la mise en place de protocoles sanitaires renforcés (jauge maximale notamment) ont induit une baisse des perceptions de la rémunération équitable, donc des flux de trésorerie opérationnels de la SPRE, impacté sa position de liquidités et affecté les flux de répartition de la perception de la rémunération équitable aux sociétés cogérantes de la société.

2.3 Evènements post-clôture

- Un **jugement de première instance** relatif à un **contentieux social a été confirmé** en cour d'appel le 26 janvier ; une reprise non utilisée de 46 000 € sera à comptabiliser en provision pour litige en 2021.
- Le **Conseil d'Etat** a statué le 15 mars 2021 sur trois recours de sociétés débitrices, et a débouté à nouveau les requérants, validant ainsi les décisions réglementaires critiquées.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements : *cf. tableau joint*

Amortissements : *cf. tableau joint*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

3.2. Actif circulant (*cf. tableaux joints*)

3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2020, son taux s'est élevé à 9.00%, soit -0.22 point par rapport à l'année précédente.

3.4. Provisions pour risques et charges (*cf. tableau joint*)

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 46 000 € (257 476 € au 31/12/2019).

Suite aux résultats de procédures judiciaires, deux provisions pour litiges ont été soldées au cours de l'exercice 2020.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE.

A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 139 677 € à fin 2020.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.34% au 31/12/2020.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 289 474		70 805
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 289 474		70 805
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations : - Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel : - De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	473 618		30 585
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	675 387		30 585
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	100 263		2 087
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	100 263		2 087
TOTAL GÉNÉRAL	2 065 124		103 477

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 360 278	
TOTAL			1 360 278	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations : - Gales, agenets et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenets et aménagt. divers			201 769	
Matériel : - De transport				
- De bureau et informatique, mob.		10 956	493 247	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		10 956	695 016	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		190	102 160	
TOTAL		190	102 160	
TOTAL GÉNÉRAL		11 146	2 157 455	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 058 372	91 709		1 150 081
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 058 372	91 709		1 150 081
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	53 852	20 177		74 029
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	288 733	57 021	10 418	335 337
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	342 585	77 198	10 418	409 366
TOTAL GÉNÉRAL	1 400 957	168 907	10 418	1 559 447

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenets et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	98 363.31 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 497.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	102 159.97 €

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	102 160		102 160
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 286	10 286	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	75 062	75 062	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	71 192	71 192	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 181 499	5 181 499	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	71 093 894	71 093 894	
Charges constatées d'avance	93 732	93 732	
TOTAL	76 627 824	76 525 664	102 160
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 727 585	2 727 585		
Personnel et comptes rattachés	381 433	381 433		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	164 370	164 370		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 737 941	8 737 941		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	37 936	37 936		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	82 145 508	82 145 508		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	94 194 773	94 194 773		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	29 970
Conseils et prestations de services	
TOTAL	29 970

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour :					
- Reconstitution des gisements					
- Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour :					
- Litiges	257 476		183 676	27 800	46 000
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	257 476		183 676	27 800	46 000

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations :					
- Incorporelles					
- Corporelles					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	257 476		183 676	27 800	46 000
Dont dotations et reprises :					
- D'exploitation					
- Financières					
- Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	937 636	1 209 207
Dettes fiscales et sociales	476 200	464 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 413 836	1 673 690

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	937 636	1 209 207
408100 Fourniss.fact.non parvenues	937 636	1 209 207
Dettes fiscales et sociales	476 200	464 484
428200 Personnel - Provision Congés Payées	162 338	165 877
428600 Personnel - Provision Primes	9 495	35 947
428601 Intressement a payer	209 482	151 587
438200 Charges sociales sur CP	78 841	82 938
438600 Autr.charg.sociales a payer	4 748	17 065
448600 Etat - Charges à payer (Agefiph, TVS,...)	11 298	11 070
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 413 836	1 673 690

Produits à recevoir
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	10 286	3 814
Autres créances	72 775	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	83 061	3 814

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	10 286	3 814
418100 Factures a etablr	10 286	3 814
Autres créances	72 775	
409800 Fournisseurs - Avoirs à recevoir	26 100	
428700 personnel produits à recevoir	46 675	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	83 061	3 814

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	24 359	
CARPA	22 200	
Charges sur exercices antérieurs	16 520	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		10 428
Produits sur exercices antérieurs		127
TOTAL	63 079	10 555

Commentaire

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020	31/12/2019
Charges : - D'exploitation	93 732	128 977
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	93 732	128 977

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	10.00000	800
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit		
- Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	17 425 333	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

commentaire

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
- De départ à la retraite et autres		139 677	
- Pour personnel en activité			
TOTAL		139 677	

Engagement de départ à la retraite :

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, un mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 139 677 € à fin 2020 contre 123 991 € à fin 2019.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 0.34% contre 0.77% en 2019.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	32	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	36	

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	800			800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	-166 566	115 995		-50 572
Résultat de l'exercice	115 995	122 693	115 995	122 693
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	-49 772	238 688	115 995	72 922